

Les représentants du personnel
les représentants des parents d'élèves
au conseil d'administration
lycée Martin Luther King
21, avenue du général de Gaulle
77600 BUSSY SAINT GEORGES

Bussy, le 2 mars 2011

à Monsieur le Recteur
de l'académie de Créteil
sous couvert de Madame le Proviseur

Objet : demande d'audience

Monsieur le Recteur,

Nous vous demandons de revenir sur les suppressions de poste que vous imposez au lycée Martin Luther King car elles sont injustifiées et opaques :

- Suppression d'un support administratif à la prochaine rentrée alors qu'un poste avait déjà été supprimé en 2008. De plus deux contrats aidés n'ont pas été renouvelés, ce qui représente 40h de travail hebdomadaires en moins. Au regard de la situation dans d'autres lycées cette mesure semble arbitraire dans la mesure où le lycée accueille 1200 élèves et 880 demi-pensionnaires.
- Suppression d'un poste de mathématiques dans la plus grande opacité. Un stagiaire a été nommé suite au départ à la retraite d'une collègue en septembre 2010. Nous apprenons maintenant que le support définitif avait été fermé pour créer un support stagiaire contrairement aux sciences physiques où le support est resté au lycée mais bloqué pour accueillir un stagiaire. Pourtant, en mathématiques, le lycée comptera un enseignants à temps complet de moins à la rentrée sans qu'aucun poste n'ait été annoncé fermé en Conseil d'Administration. Du côté des besoins nous constatons dans le document préparatoire au CA que la baisse des moyens pour « le travail en groupes à effectif réduit » est cohérent avec cette fermeture de poste : diminution de moitié en seconde, aucun dédoublement en première
- Suppression d'un poste fixe en physique par le transfert de 16h sur un BMP pour accueillir un stagiaire.

La dotation insuffisante en heures postes ne permet pas d'assurer un fonctionnement pédagogique normal et menace plusieurs postes au lycée alors que le Président de la République et le Ministre de l'Education nationale s'étaient engagés en octobre 2009 à mettre en place cette réforme à moyens constants (« Pas un centime de moins. »).

La dotation à moitié de l'enveloppe des groupes à effectif réduit n'est pas prévue expressément dans les textes pour les divisions dont l'effectif est limité à 24 (seuil spécifique à notre académie) Pour les trois divisions concernées nous demandons 11,5 h (3,5 en L, 3,5 en ES, 4,5 en S)

Nous contestons que les options facultatives (théâtre, latin, grec, italien) dont l'implantation est décidée par le rectorat ne soient pas entièrement dotées par celui-ci. Une partie de cette dotation doit être prise sur l'enveloppe des groupes à effectif réduit. Cette pratique est contraire aux décrets du 31 janvier 2010 et du 2 février 2010. Nous demandons une dotation pour la totalité des options facultatives.

Nous contestons en première le mixage imposé des séries S et ES qui est aberrant pédagogiquement en tronc commun. De plus ce mixage est fragile car les prévisions d'effectifs sont contestables et peuvent fluctuer d'une année à l'autre.

La dotation du Rectorat prévoit une baisse de 20 heures postes à la prochaine rentrée pour une baisse prévisionnelle de 8 élèves. Le Rectorat veut imposer un taux d'heures supplémentaires de 12,6%, alors que le taux dans les collèges de Seine et Marne n'est que de 8 %. Ce taux est excessif pour assurer un fonctionnement pédagogique satisfaisant

Nous demandons donc une audience pour revenir sur les suppressions de postes, augmenter la dotation globale ainsi que la part des heures poste pour aboutir à un fonctionnement normal du lycée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre meilleure considération

Pour les représentants
de la FCPE

Pour les représentants FSU
des personnels